

2017_CT2_482

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget Primitif 2018 - Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix

Le 29 novembre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHÉ Annie – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BALDO Edouard - BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre - BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUÉIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LEGIER Michel - LHEN Hélène – MANCÉL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BACHI Abbassia donne pouvoir à TERME Françoise – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – BONTHOUX Odile donne pouvoir à AUGÉY Dominique – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – CORNO Jean-François donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DELAVET Christian donne pouvoir à FREGEAC Olivier – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MERGER Reine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie - ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – YDE Marcel

Secrétaire de séance : TRAINAR Nadia

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_482-AI Date de télétransmission : 05/12/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 29 novembre 2017

02_1_03

■ Budget Primitif 2018 - Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

13-200054807-20171129-
2017_CT2_482-AI

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_482-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

Métropole Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 14 décembre 2017



■ **Budget Primitif 2018 - Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole doit se prononcer sur le Budget Primitif du budget annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix pour l'exercice 2018.

Tel est l'objet du présent rapport.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_482-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

Les opérations de création de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) réalisées en régie sont gérées en budget annexe. En effet la M57 stipule que : «les opérations relatives aux lotissements ou d'aménagement de zone sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et individualiser les risques financiers de telles opérations qui peuvent être importants compte tenu de la nature de ces opérations et de leur durée.»

Le budget annexe de l'Aménagement regroupe ainsi deux opérations de création de ZAC :

- ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil (40.000 €) ;
- ZAC du Grand Pont à La Roque d'Anthéron (1.540.000 €).

L'ensemble des dépenses et des recettes inhérentes à ces deux opérations sont imputées sur le budget annexe afin d'avoir une vision complète du coût de l'opération d'aménagement.

Il s'agit des frais d'études (assistance à maître d'ouvrage, maîtrise d'œuvre,...) et des prestations liées à la commercialisation des lots.

Le budget annexe de l'Aménagement s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	B.P. 2018
011	6045	Achat d'études, prestations de service	1 550 000
011	605	Achat de matériel, équipements et travaux	30 000
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 369 960
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			2 949 960

RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	B.P. 2018
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 580 000
70	704	Participation Aménageur	205 000
70	7015	Vente de terrains aménagés	1 164 960
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			2 949 960

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	B.P. 2018
040	3555	Stocks de terrains aménagés	1 580 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 580 000

RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	B.P. 2018
16	168751	Avance du Budget Principal	210 040
040	3555	Stocks de terrains aménagés	1 369 960
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 580 000

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_482-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Est approuvé le Budget Primitif 2018 du Budget annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix, par nature, tel qu'il est présenté ci-dessus.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_482-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget Primitif 2018 - Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour	72
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 DEC. 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_482-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017